

Publié le 23/12/2024 ID : 031-213101876-20241218-2024_120							
EXTRAIT du REGISTRE des DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL COMMUNE de FONSORBES Département de la Haute-Garonne – Arrondissement de Muret – Canton de Plaisance du Touch L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit décembre, à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Fonsorbes s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Mme SIMÉON Françoise, Maire.							
Présents : Mmes BEAUFORT, BRUN, GOSSELIN, LACOSTE, LE PRIOL, MARNAC, ROUER, SIMÉON et STEMER MM. BAË, BATAILLE, BONNET, BRIANTAIS, CANILLO, FÉDOU, GAUTHIER, JÉRÔME, LERAT, LORRAIN, LOUZON, MAILHÉ, MONROZIER, PILET, RIVIER et SÉVERAC	Séance du 18 décembre 2024 Acte n° 2024-120						
Absent(s) représenté(s) : Mme BOBO a donné procuration à M. PILET Mme CALVO a donné procuration à Mme GOSSELIN Mme RIPOLL a donné procuration à Mme LE PRIOL Mme VALENTI a donné procuration à Mme BRUN Mme VITET a donné procuration à M. BATAILLE Mme VOISIN a donné procuration à Mme LACOSTE M. BARBA a donné procuration à M. SÉVERAC M. FRANCHINA a donné procuration à M. CANILLO	Nombre de Conseillers : <table><tr><td>en exercice :</td><td>33</td></tr><tr><td>présents :</td><td>25</td></tr></table>	en exercice :	33	présents :	25		
en exercice :	33						
présents :	25						
Absent(s) : /	<table><tr><td>procurations :</td><td>8</td></tr><tr><td>absents :</td><td>0</td></tr><tr><td>votants :</td><td>33</td></tr></table>	procurations :	8	absents :	0	votants :	33
procurations :	8						
absents :	0						
votants :	33						
Secrétaire de séance : Mme BEAUFORT Magali	Date de la convocation : 11 décembre 2024						
Thème : 8.9 CULTURE							
Objet : Demande de subventions auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité de spectacles							

Mme STEMER Sophie, Conseillère déléguée au secteur "Structures Culturelles : médiathèque et ludothèque", expose au Conseil Municipal que les quatre représentations suivantes sont programmées au premier semestre 2025 à la salle du Trépadé :

- la pièce de théâtre « L'art du mensonge » le vendredi 14 février à 21h
- le spectacle « Une cigale en hiver » le dimanche 16 février à 15h30
- la pièce de théâtre « La crise de la quarantaine » le samedi 22 mars à 21h
- la pièce de théâtre « La guerre des sexes aura-t-elle lieu ? » le vendredi 16 mai.

Mme STEMER Sophie informe le Conseil Municipal que ces représentations peuvent faire l'objet d'une demande d'aide à la diffusion de proximité auprès du Conseil Régional, car elles remplissent les critères d'éligibilité.

Aussi, Mme STEMER Sophie propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide de diffusion de proximité pour ces quatre représentations citées.

Entendu l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des Membres présents et représentés :

VOIE	Pour :	33
	Contre :	0
	Abstention :	0
	Ne participent pas au vote :	0

ARTICLE 1 : approuve de solliciter une subvention auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité des quatre spectacles ci-dessus développés.

ARTICLE 2 : dit que la présente délibération sera télétransmise à la Préfecture de Haute-Garonne pour contrôle de légalité.

COMMUNE DE FONSORBES	DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2024 - acte n° 2024-120 - page 2/2
Thème :	8.9 CULTURE
Objet :	Demande de subventions auprès du Conseil Régional pour l'aide à la diffusion de proximité de spectacles

ARTICLE 3 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site Internet de la collectivité durant deux mois.

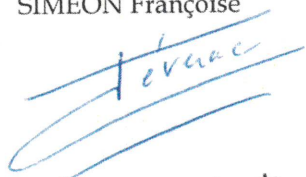
ARTICLE 4 : dit que la présente délibération fera l'objet d'une insertion dans le tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2024.

ARTICLE 5 : dit que la présente délibération sera exécutoire à compter de sa télétransmission au représentant de l'État dans le Département et de sa publication sur le site Internet de la collectivité.

ARTICLE 6 : dit que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site Internet de la collectivité. Ce recours peut être effectué par le Téléservice Télérecours Citoyens www.telerecours.fr.

Mme la Maire et ses Adjoints sont autorisés à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Madame la Maire
SIMÉON Françoise


Par délégation de
Madame La Maire
Le 1^{er} Adjoint
Philippe SEVERAC



La Secrétaire de Séance
BEAUFORT Magali



Tableau répertoriant la liste des délibérations du Conseil Municipal du 18 décembre 2024 publié sur le site Internet de la collectivité le 23 DEC. 2024